

NORD ISERE EXPERTISE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

2016

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

ASSOCIATION Agence de Mobilité du Nord-Isère

22 rue de l'Hôtel de Ville

38110 LA TOUR DU PIN

Tél. 04 74 96 79 35

Fax.

APE : -

Siret :

www.mobilite-nord-isere.fr

agence@mobilite-nord-isere.fr

Rapport du CAC sur les comptes annuels 31 décembre 2016

Agence de Mobilité Nord Isère **Exercice clos le 31 décembre 2016**

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire du 11 juin 2015, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association Agence de Mobilité Nord Isère, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L.123-16 du code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



Rapport du CAC sur les comptes annuels 31 décembre 2016

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les règles et les principes comptables suivis par l'association, sur les principaux postes du bilan, et visés au paragraphe « règles et méthodes comptables » de l'annexe, ont bien un caractère approprié et ont été correctement appliqués,
- Les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et la présentation d'ensemble de ces comptes, sont conformes aux dits principes comptables, et nos travaux ont consisté :
 - à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations,
 - à revoir les calculs effectués par l'association,
 - à comparer les estimations précédentes avec les réalisations effectives,
 - à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de votre trésorier et dans les documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Bourgoin-Jallieu,
Le 24 avril 2017

Pour la SA NORD ISERE EXPERTISE
Patrick DEVILLARD
Commissaire aux Comptes